



3 ou 5 JOURS

21 ou 35 HEURES



NOUVEAU

DPC VALIDANTE



SYNCHRONE



PRÉSENTIEL

FORMATION INITIALE

(art. L. 2315-18 du Code du travail) :

5 jours - 35 heures

RENOUVELLEMENT

3 jours - 21 heures Établissements de
- de 300 salariés

5 jours - 35 heures Établissements de
+ de 300 salariés

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Public : Membres du CSE et de la CSSCT.

Prérequis : Aucun.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Permettre aux représentants du personnel au CSE durant leur mandat d'être acteur du dialogue social en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) en leur fournissant les outils et connaissances indispensables pour assurer les missions en matière de SSCT.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ▶ Mettre en œuvre les connaissances acquises sur :
 - Le cadre réglementaire, le champ des conditions de travail.
 - Les moyens et outils à disposition le CSE et la CSSCT.
 - Le rôle des membres du CSE et de la CSSCT et de chaque partenaire
- ▶ Analyser des situations de travail, les dysfonctionnements ou les accidents, détecter les risques pour la santé
- ▶ Repérer les facteurs qui favorisent l'amélioration des conditions de travail
- ▶ Évaluer les implications de projet de changement
- ▶ Communiquer et collaborer avec tous les acteurs

CONCEPTEUR - INTERVENANTS

Concepteur : Consultant Sénior expérimenté en santé et sécurité au travail.

Intervenant : Consultants Sénior expérimentés en santé et sécurité au travail.

SAUV'GARD travaille en partenariat avec un organisme habilité par la DIRECCTE

LES + DE LA FORMATION

Cette formation permet de développer son aptitude, en tant que membre du CSE/CSSCT, à déceler, évaluer et prévenir les risques, ainsi que d'acquérir les méthodes et outils pour analyser les conditions de travail et mettre en œuvre des plans d'amélioration.

Nombreux exercices pratiques de mise en application pendant cette formation

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

POINTS CLÉS DU FONCTIONNEMENT DE LA CSSCT

- ▶ Les règles de fonctionnement du CSE.
- ▶ Le règlement intérieur de la CSSCT et le lien avec le CSE.
- ▶ Composition, réunions, procès-verbal, heures de délégation, moyens alloués...
- ▶ Collaborer avec les acteurs de la santé au travail : Inspecteur du travail, services de santé au travail, CARSAT...
- ▶ Recours à l'expertise.

LES MISSIONS DU CSE ET DE LA CSSCT

- ▶ Rôle d'analyse et de contrôle du CSE en matière de SSCT.
- ▶ Analyse des risques professionnels.
- ▶ Les enquêtes :
 - Inspections.
 - Le danger grave et imminent, constatation, droit de retrait.
 - Les enquêtes accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel.
- ▶ Le rôle de proposition et le rôle consultatif du CSE.

LES BASES DE LA PRÉVENTION

- ▶ L'accident du travail (AT), l'accident de trajet.
- ▶ Les maladies professionnelles (MP), classement des dangers.
- ▶ Les différents indicateurs : statistiques AT/MP : comment se situe son entreprise ? TF, TG, absentéisme...
- ▶ Les coûts des AT/MP, coûts directs et coûts indirects.
- ▶ Les enjeux de la prévention.

ANALYSER LES RISQUES PROFESSIONNELS

- ▶ Rôle d'analyse et de contrôle du comité :
 - Analyse des risques professionnels : Contexte réglementaire, démarche générale.
 - Identification des risques, évaluation et hiérarchisation.

Exercice pratique à partir du document unique.

- ▶ Mise en œuvre des inspections.
- ▶ Le danger grave et imminent, constatation, droit de retrait.
- ▶ Le rôle de proposition et le rôle consultatif du CSE.

Entraînement à une visite d'inspection.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active intégrante : Études de cas sur situation réelles rencontrées par les participants.

Le formateur adaptera ses outils et ses méthodes en fonction des apprenants afin de faciliter l'appropriation des connaissances et la réflexivité.

ENQUÊTE A POSTERIORI D'UN ACCIDENT

- ▶ Analyser un accident du travail : démarche du préventeur.
 - Recueil de faits, recherche des causes.
 - Construction de l'arbre des causes.
 - Formuler une mesure corrective, critères d'efficacité.

Exercice pratique sur des cas fictifs et concrets de l'entreprise.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

- ▶ Définition.
- ▶ Les facteurs de risques.
- ▶ Risques psychosociaux et DUERP.
- ▶ Cas pratique.

LE HARCELEMENT MORAL :

- ▶ Définitions.
- ▶ Cadre juridique.
- ▶ Prévention : savoir gérer une situation de harcèlement.

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES ET MISE EN ACTION :

- ▶ Les TMS :
 - Définition.
 - TMS et prévention.
 - Cas pratique.
- ▶ Télétravail et droit à la déconnexion (ou thématique à définir ultérieurement avec les stagiaires (ex : espace de travail, etc.).
- ▶ La protection des femmes et personnes handicapées...

LES PRINCIPES DE BASES DE COMMUNICATION

- ▶ La recherche de compromis, l'argumentation, communication et prévention.
- ▶ La communication écrite.
- ▶ Organiser et animer collectivement la santé et la sécurité au travail au sein du CSE => élaboration d'un calendrier en matière de SSCT. *Jeux de rôle (animation de réunion, argumentation, négociation).*

ANALYSE CRITIQUE DES PROBLÉMATIQUES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

(Animation de réunion, argumentation, négociation).

TARIF INTRA

Nous consulter : 01 43 68 07 87 - contact@sauvgard.com